

<p>RESOLUTION N° AGN/29/RES/5</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>IDENTI-KIT</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1960</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Identification de personnes et de cadavres</p> <p>à la sous-rubrique : Identification par des méthodes autres que lophoscopiques</p>
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 29ème session, à WASHINGTON, du 10 au 15 octobre 1960,

APRES AVOIR ENTENDU les explications données par le Secrétariat au cours de la réunion des Chefs de Bureaux centraux nationaux au sujet d'un système d'élaboration et de transmission de signalement dit "identi-kit",

PRIE le Secrétaire Général de soumettre ce procédé à l'examen technique du même Comité d'experts qui a été créé en 1958 en vue de l'étude d'un projet de code de portrait parlé soumis par l'Australie ;

PRIE le Secrétaire Général de faire connaître à l'Assemblée les conclusions du Comité d'experts.
